

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 159/2023

Nous, Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 - 1, L 2212 - 2, L 2213 - 1 et L 2213 - 2,

Vu le Code de la route et son article R 225,

Vu le Décret n° 86 475 du 14 Mars 1986,

Considérant que l'entreprise Réseaux Nord Ingénierie doit effectuer des travaux de raccordement d'un poste électrique pour le compte d'ENEDIS, chemin d'Hondeghem au niveau du n°128 et que ces travaux nécessiteront une interdiction de circulation, sauf riverains et de stationnement,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et prévenir les accidents :

ARRÊTE :

Article 1 : A compter du 4 décembre 2023 et pour la durée des travaux (100 j), la circulation sera interdite, sauf riverains, chemin d'Hondeghem (de la RD 933 route de Cassel à l'intersection avec la Hondenest Straete).

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 kms/h.

Article 3 : Une déviation sera mise en place comme suit :

RD 933 route de Cassel

VC Hondenest Straete

Article 4 : Ces restrictions seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux réglementaires. La signalisation sera à la charge de l'entreprise Réseaux Nord Ingénierie exécutant les travaux. Une signalisation spécifique sera mise en place pour le centre d'apport volontaire.

Article 5 : L'attaché territorial est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la CCFI,
- Monsieur le chef de la Direction de la voirie départementale à Dunkerque,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise Réseaux Nord Ingénierie,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers De Bailleul,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck,

Fait à CAESTRE, le 22 novembre 2023

Jean Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

